



6^e ÉTAPE LA MISE EN PLACE

Que devez-vous savoir sur les taxes ?

Selon le type d'entreprise et la province dans laquelle vous l'établissez, les lois fiscales varient. Comprendre comment fonctionnent les taxes n'est pas vraiment compliqué et, par conséquent, mieux vaut s'organiser pour les comptabiliser et les régler comme il se doit, autant pour le succès de l'entreprise que pour votre propre tranquillité d'esprit.

Il peut aussi exister des incitatifs fiscaux à l'intention des entreprises en démarrage; renseignez-vous à ce sujet.

Si vous avez des employés, vous devez faire des retenues sur la paie, comme l'assurance-emploi, le régime de pensions du Canada ou le régime de rentes du Québec, selon le cas, et l'impôt sur le revenu. Vous devez aussi verser la cotisation de l'employeur au régime de pensions ou de rentes, selon le cas, et à l'assurance-emploi. D'autres déductions peuvent s'appliquer selon la province où vous êtes établi. Il ne faut pas les négliger. Si vous avez un comptable, il pourra vous aider à gérer votre comptabilité de paie. Vous pouvez aussi engager quelqu'un à temps partiel pour s'occuper de cette fonction. L'Agence du revenu du Canada offre aussi un service de consultation en ligne gratuit pour les employeurs qui ont des questions à ce sujet.

Quand devez-vous vous inscrire à la TPS/TVH ou TVQ ?

Le moment de l'inscription varie selon le type d'entreprise. Les entreprises individuelles fonctionnent comme des individus et doivent, par conséquent, payer l'impôt sur le revenu des particuliers. Il y a une période précise durant laquelle ces entreprises doivent faire leur remboursement de TPS/TVH



ou TVQ. Dans le cas d'une société, chaque associé paie l'impôt sur sa portion de revenu ou de perte. Le paiement des comptes de TPS/TVH ou TVQ se fait séparément puisque, à ce chapitre, la société est considérée comme une entité séparée. Les sociétés par actions, en tant qu'entité juridique, font leurs propres paiements d'impôt et de TPS/TVH ou TVQ selon les périodes désignées*.

Connaissez-vous les éléments de base ?

Il y a deux aspects fondamentaux à une entreprise : les dépenses et les revenus. Il peut sembler simpliste de dire qu'une entreprise est prospère quand ses revenus excèdent ses dépenses, mais il est surprenant de voir à quel point les gens perdent ce principe de vue et se retrouvent en difficulté.

Il est correct de fonctionner à l'inverse de ce principe pour de courtes périodes – lorsque vous investissez, par exemple. Mais les entrepreneurs avisés savent quand ils fonctionnent de cette façon-là, le prévoient et savent quand l'entreprise va redevenir rentable. Pour réussir dans ce genre de démarche,

vous devez bien connaître vos dépenses et vos revenus. Vous avez besoin de rapports de gestion fiables, produits tous les jours, toutes les semaines ou tous les mois, selon les exigences de l'entreprise.

Pourquoi devez-vous penser à engager un commis comptable ou un comptable ?

Parce qu'il est essentiel de bien maîtriser les finances d'une entreprise. Mais cela prend aussi du temps. Inscrire les dépenses, régler les comptes, payer les employés, la taxe de vente provinciale (TVH ou TVQ) et la taxe sur les produits et services (TPS), émettre les factures, faire le suivi des comptes bancaires et des ententes de crédit; tout ça requiert du temps que vous feriez mieux d'occuper à faire fonctionner votre entreprise. Et étant donné la pression que connaissent les entreprises de nos jours pour aller chercher des contrats et répondre aux besoins de la clientèle, il n'est pas étonnant que la comptabilité en souffre.

Même s'il s'agit d'une petite entreprise avec un ou deux employés, il peut

* Source : Agence du revenu du Canada, www.cra-arc.gc.ca



être rentable d'engager un commis comptable, à temps plein, à temps partiel ou sur une base contractuelle. Cette personne vous dégagera de la paperasserie, et si vous mettez en place les bons rapports de gestion, vous aurez une meilleure maîtrise de vos finances, puisque vous aurez toujours des données financières précises à portée de la main.

Il est essentiel que vous puissiez suivre les dépenses de votre entreprise. Un commis comptable vous aidera dans cette tâche et vous fournira les éléments de contrôle appropriés. Il y a des gens qualifiés pour cette fonction, qui ont de jeunes enfants et qui sont heureux de travailler quelques heures par jour ou par semaine. La personne que vous engagerez devra inscrire toutes les dépenses (ordres de paiement permanents, paiements de comptes de crédit, chèques émis), tous les comptes, toutes les factures émises et tous les paiements encaissés.

Votre comptable pourra aussi vous conseiller sur des questions financières plus complexes, comme lorsque vous voulez un prêt ou du financement par capitaux propres, vous aidera à faire des prévisions d'affaires et dressera les

états financiers annuels. Même si vous êtes une entreprise individuelle, vous aurez besoin de ces éléments pour justifier vos revenus, dans le cas où vous souhaitez obtenir un prêt hypothécaire ou une autre source de financement personnel, ou encore si vous souhaitez vendre l'entreprise, obtenir un prêt commercial ou prendre un associé.

Au Canada, vous devez conserver tous vos documents, en format imprimé ou électronique, durant les périodes prescrites à leur égard au cas où on vous les demanderait aux fins de vérification fiscale ou à d'autres fins durant ces périodes. Cela est particulièrement important si vous importez des biens au pays pour votre entreprise.

Avez-vous une bonne gestion de trésorerie ?

Toute entreprise doit surveiller son flux de trésorerie, c'est-à-dire le mouvement d'entrée et de sortie de fonds de l'entreprise. Il s'agit là d'une notion bien différente du profit. Vous avez besoin de faire du profit, mais aussi d'avoir assez de liquidités pour fonctionner. Une entreprise – qu'elle soit profitable ou non – qui manque de



liquidités cesse de progresser ou doit simplement fermer ses portes.

Pour maintenir une bonne encaisse, vous pouvez synchroniser vos paiements avec les entrées de fonds. Une bonne entreprise paie ses employés et ses fournisseurs rapidement. Mais pour y arriver, vous devez d'abord faire en sorte que vos clients vous paient aussi à temps.

C'est ce qu'on appelle bien gérer son entreprise. Avant d'accepter un nouveau client, faites une étude de crédit lorsque légalement permis. A-t-il les moyens de payer ce que vous voulez lui vendre ?

En plus de fournir la marchandise ou le service à temps à vos clients, voyez aussi à envoyer la facture immédiatement. Sur votre facture, indiquez le montant et les conditions de paiement, comme « net 30 jours ». Envoyez un état de compte ou un rappel avant la fin de cette période et, si vous ne recevez pas le paiement, appelez le client régulièrement jusqu'à ce qu'il vous paie. Il ne s'agit pas d'être grossier, mais simplement poli et ferme. La persévérance finit généralement par

être récompensée, et le fait d'insister pour être payé ne veut pas dire que vous n'aurez pas une autre commande de ce client.

Essayez de prévoir les grosses dépenses à venir et ayez des réserves à cet effet : c'est là le deuxième élément d'une bonne gestion de trésorerie. Le paiement de la TPS/TVH ou TVQ, l'achat d'équipement informatique ou autre équipement peuvent contraindre la trésorerie. Alors prévoyez ces dépenses de manière à avoir les fonds nécessaires pour continuer de payer les factures habituelles. Si vous avez fait vos prévisions et savez que vous aurez un manque à gagner, voyez votre banquier ou votre comptable. Les banquiers veulent aider, en général, mais ils ne peuvent le faire que si on leur donne du temps et si on les tient au courant. Parlez-lui régulièrement et envoyez-lui vos rapports de gestion.

Votre entreprise est-elle rentable ?

Avoir beaucoup d'argent qui entre dans la caisse ne signifie pas nécessairement que vous faites du profit.



Vous devez fixer vos tarifs de manière à ce qu'il en reste un peu après avoir payé les dépenses et les salaires.

Cela vaut particulièrement quand il s'agit de fixer le prix d'un nouveau produit ou service. Savez-vous exactement quels sont vos coûts de production : les matériaux, votre temps et celui de vos employés, les frais généraux comme le chauffage, l'électricité, le loyer et le téléphone. Il peut être compliqué de prévoir tous ces frais, et vous devrez peut-être faire appel à un comptable pour vous y aider.

Si vous ne pouvez pas fixer vos prix de manière à faire un profit, parce qu'il y a des options moins chères sur le marché, vous devriez revoir vos coûts et essayer de réaliser des économies. Vous pouvez, bien sûr, fixer les prix en fonction de ceux des concurrents. Mais votre entreprise doit absolument être rentable à long terme pour survivre, tout comme vous devez avoir suffisamment de liquidités pour

fonctionner. Ne tombez pas dans le piège de voir chaque dollar qui entre comme un gain personnel, alors que de nombreuses dépenses entrent en ligne de compte.